

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

Du / / au / /

—

Entre le centre de vacances N.D de Vette, représenté par M. André BOBIS, Administrateur,
et Mme , M.
Tél :et Port :..... mail :@.....

Arrivée : à h **et départ :** à h
(possible à partir vendredi A/M) **Bien préciser par rapport à l'assurance**

Horaires à déterminer et RDV à prendre **impérativement 15 jours avant votre arrivée**
avec Mme , M.ou autre personne (à définir)

Il a été convenu ce qui suit :

er
Article 1 - Objet de la convention :

Mise à disposition des locaux du centre de vacances N.D de Vette sis à 38380 Saint-Hugues de Chartreuse.

Article 2 - Effectif total :

De à..... personnes environ (à préciser) dont adultes de plus de 18 ans

Article 3 - Assurance :

Préalablement à l'utilisation des locaux l'utilisateur reconnaît :

Avoir souscrit une police d'assurance en responsabilité civile couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans le centre au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition ; cette police portant le n°.....a été souscrite le..... Auprès de.....

Le locataire devra impérativement joindre à la convention signée une copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

Article 4 - Cluses et prescriptions diverses :

Elles figurent en annexe à la présente convention et sont parties intégrantes de celle-ci.

Article 5 - Conditions financières :

Le locataire s'engage :

Dès son arrivée, à verser au responsable d'accueil :

* La somme de **500,00 €** à titre de **caution** restituée à la fin du séjour sauf dégradations dûment constatées contradictoirement et mentionnées dans l'état des lieux.

* La somme de **300,00 €** à titre de « **caution ménage** » restituée à la fin du séjour si le ménage a été correctement effectué.

Coût du séjour : € répartis comme suit :

- A la signature de la convention, règlement de 300,00 € à titre d'arrhes.
- A la remise des clés, paiement de € correspondant au solde de la location à remettre au représentant local.
- A l'issue de la location, règlement
 - des consommations d'eau, d'électricité et de gaz aux tarifs en vigueur, conformément aux relevés des compteurs effectués à l'arrivée et au départ,
 - de la taxe de séjour de 0,35 € par nuitée et par adultes de plus de 18 ans. Cette taxe est reversée annuellement par nos soins à la commune de Saint Pierre de Chartreuse.
- Règlement, le cas échéant, du montant des détériorations dûment constatées en se référant à l'état des lieux et à l'inventaire du matériel établi contradictoirement à l'arrivée dans les lieux, ou le montant d'autres dommages causés par les participants du séjour.

Fait à Le Haillan, le / /

La location prendra effet à réception de la convention et son annexe en 2 exemplaires formellement signés et du chèque d'arrhes.

Le Locataire

(Faire précéder la signature de la mention :
« Lu et approuvé »)

L'administrateur,
André BOBIS

Tout règlement est à libeller à l'ordre de « Centre de vacances N.D. de Vette » et à adresser à : André BOBIS 15 rue des TAUZINS 33185 LE HAILLAN